

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2009

- 1- le conseil municipal à l'unanimité a décidé de vendre **36€50 le m<sup>2</sup>** dans le lotissement du « Hameau de Pont-Pren »
- 2- **la III<sup>ème</sup> tranche de la réhabilitation de la Chapelle de Christ**  
les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de
  - poursuivre les travaux de réhabilitation
  - confier la maîtrise d'œuvre à Monsieur Léo GOAS-STRAAIJER, l'architecte des deux premières tranches
  - lancer la procédure de marché et la consultation pour les missions de contrôle
  - solliciter les subventions auprès des organismes publics
- 3- **un avenant au CONTRAT ENFANCE JEUNESSE** pour le volet jeunesse a été voté à l'unanimité
- 4- **un poste d'adjoint technique territorial I<sup>ère</sup> classe** a été créé par treize voix pour et une abstention afin de remplacer un des membres du personnel
- 5- le Conseil a donné l'autorisation de paiement des investissements du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au vote du budget primitif dans la limite du quart des dépenses d'investissements de l'année écoulée
- 6- le conseil autorise à l'unanimité le Maire à lancer **une consultation pour les études sur la rénovation du musée** lorsque le cahier des charges sera établi
- 7- **une gratification pour la stagiaire du secrétariat** a été décidé d'un montant de 100€ par 9 voix pour ( 4 autres proposaient 150€ et une voix contre)
- 8- **une subvention de 25€ par collégien** pour le voyage à Paris et plus particulièrement la visite du sénat, 8 élèves sont concernés soit une subvention de 200€
- 9- le Conseil Municipal vote à l'unanimité le **complément** de la délibération prise en date du 16 septembre 2009 concernant **l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les agriculteurs biologiques** (il manquait l'article 1395 G du code général des impôts dans le corps de la délibération)
- 10- **Accessibilité : Suite aux échanges engagés avec MORLAIX COMMUNAUTE**  
Le Conseil Municipal
  - approuve le recours à un prestataire pour assister la commune dans l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
  - approuve les engagements liés à la signature du marché et à son exécution ultérieure

- *autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande*
  - *autorise la maire à signer le marché à intervenir*
- 11-** *le Maire informe que l'école publique de GUIMAEC n'a pas été retenue pour le projet école numérique rurale*
- 12-** *affectation du résultat de fonctionnement du budget lotissement 2008 vers les recettes de fonctionnement du budget Commune pour un montant de 76 042€71 à l'unanimité*
- 13-** *une motion a été prise à l'unanimité pour permettre aux enfants de 2 ans d'être accueillis en maternelle pour y recevoir un enseignement de qualité*